

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 2 novembre 2015 à 20 heures 30

Membres présents : Bouchet Michaël, Calmon Bernard, Fau Gilles, Cassabois Marie Pierre, Lavergne Guillaume, Salvan Elisabeth, Vours, Marie Agnès, Vergne Jérôme.
Représentés : Marie Ange Vours par Marie Pierre Cassabois, Jean Bernard Boudet par Gilles Fau.
Absents excusés : Lamic Pascal,

Date de convocation : 29 octobre 2015

Secrétaire de séance : Michaël Bouchet

Le lundi 2 novembre 2015 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1. Approbation PV réunion du 23 septembre

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Demande de temps partiel.

Monsieur le maire fait part de la demande de Monsieur BOUNY de réduire pour des raisons personnelles son temps de travail à 80 % à partir de 2016, soit effectuer 28 heures par semaine.

Pour ce faire, la collectivité a la possibilité de mettre en place le temps partiel. Monsieur le maire expose les différents types de temps partiel et les modalités.

Considérant que certaines périodes de l'année nécessitent une présence plus accrue, il est proposé à l'agent de travailler du 16 mars au 15 juin et du 16 septembre au 15 novembre : 32 heures par semaine (4 jours de 8 heures), et du 16 novembre au 15 mars et du 16 juin au 15 septembre : 24 heures par semaine (3 jours de 8 heures).

Monsieur le maire donne lecture d'un projet de délibération soumis pour avis au comité technique paritaire qui définit les conditions de mise en place du temps partiel sur la collectivité.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à saisir l'avis du comité technique paritaire sur la mise en place du temps partiel. Une délibération interviendra par la suite pour entériner la mise en place du temps partiel sur la collectivité et ses modalités.

3. Régime indemnitaire 2015.

Mr le maire demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les enveloppes pour chaque cadre d'emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de reconduire sans changement les montant globaux des enveloppes :

Grade	Nombre D'agents	Durée de travail hebdomadaire	Montant de référence Au 1/07/2010	Coefficient multiplicateur	Montant brut De l'enveloppe complémentaire
Agent de maîtrise principal	1	35 heures	490.08	1.20	588 euros
Adjoint technique principal 2ème classe	1	35 heures	469.67	1.20	564euros
Adjoint technique 2ère classe	1	18 heures 11	$449.28 \times 18.11/35 = 232 \times 4/12$	2	155 euros
Adjoint technique 2ère classe	1	4 heures	$449.28 \times 4/35 = 51.34$	1.48	76 euros
Adjoint technique 2ère classe	1	6 heures	$449.28 \times 6/35 = 77.02$	1.68	130 euros
Adjoint administratif	1	21 heures 30	$476.13 \times 21.30/35$	4.00	1170 euros

principal 1ère classe			= 292.47		
Adjoint administratif 2ère classe	1	25 heures	449.28 x 25/35 = 320.91	1.93	620 euros

La prime attribuée mensuellement à l'agent de maîtrise est reconduite et sera versée au prorata du temps partiel accordé.

4. CCAS suppression ou non.

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'article 79 de la loi 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur CCAS par délibération du conseil municipal. En cas de suppression la commune exerce directement les compétences ou elle transfère, de plein droit ou de manière volontaire tout ou partie des compétences à l'EPCI dont elle est membre.

Le conseil municipal souhaite conserver son CCAS.

5. Opération "Commune 100% compostage".

A la faveur du projet retenu par le Ministère de l'Ecologie «Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage», le SYDED du Lot souhaite faire de son territoire un exemple en matière de gestion des déchets.

Dans un contexte rural comme le nôtre et au regard des quantités de déchets organiques que contiennent nos poubelles résiduelles (près de 35 %), la réduction de ces déchets (alimentaires et de jardin) représente un enjeu majeur et requiert la participation des communes pour atteindre ensemble l'objectif « 0 déchet ».

Pour faciliter les actions des communes en la matière, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SYDED du Lot, dans le cadre d'une opération innovante, lance un programme annuel d'aide : « Commune 100 % Compostage ».

Ce programme comprend à la fois un accompagnement humain (technique, méthodologique, animations, formations...) ainsi qu'un soutien financier (jusqu'à 1000 € maximum selon les dépenses engagées) pour l'achat de matériel visant à développer le compostage domestique et à favoriser la pratique d'un jardinage pauvre en déchet sur l'ensemble de la commune. Après avoir fait acte de candidature auprès du SYDED du Lot, dix communes pourront en bénéficier chaque année.

A la lecture du règlement de l'opération, Monsieur le Maire précise que les communes sélectionnées s'engagent, en contrepartie, à mener un programme d'actions défini conjointement avec le SYDED du Lot et qui portera à la fois sur les déchets organiques municipaux (espaces verts, cantines...) et ceux des particuliers ou des professionnels. Parmi ces actions, pourront être engagées par exemple : la promotion du compostage individuel, la mise en place de composteurs collectifs en établissement, l'achat/location de broyeurs à végétaux, la pratique du mulching, des alternatives aux phytosanitaires, etc.... Des opérations de sensibilisation ou de formation pourront également être inscrites (réunions publiques, articles, stands...).

Monsieur le Maire indique que la 1^{ère} édition de l'opération « Commune 100 % Compostage » vient d'être lancée et propose que la commune fasse acte de candidature afin de bénéficier de l'accompagnement proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- candidater à l'opération 2015/2016 du programme « Commune 100 % Compostage »,
- s'engager, si la commune est retenue, à désigner le référent « environnement » pour être l'interlocuteur du SYDED du Lot et à mener les actions concourant à l'objectif de réduction des déchets organiques de la commune.

6. Travaux voirie : résultat de la consultation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents devis reçus pour les travaux de voirie concernant les chemins de Bramefond, Chevalgues, Maisonneuve et des Espénières
Le conseil municipal retient l'entreprise TPJ pour un montant global TTC de 15 390 euros.

7. Travaux AEP secteur des Espérières - demande de participation.

Monsieur le Maire présente une demande de participation pour des travaux AEP réalisés sur le secteur des Espérières. Le syndicat AEP sollicite de la commune la somme de 5106.06 euros correspondant à 30% du montant HT des travaux.

Le conseil conteste cette somme considérant qu'il s'agissait d'un simple déplacement de conduite, non pris en charge par les communes, pour permettre la construction de la maison de Monsieur BOURDIE. Le syndicat a préféré poser les canalisations le long de la route et réalisé un raccordement d'un compteur à la maison Chassaing.

Le conseil demande à rencontrer le président du Syndicat.

8. Dissimulation réseau électrique secteur Lamothe-haute - demande de participation.

Le syndicat AEP doit changer rapidement les canalisations qui vont de Lamothe-haute à la maison Chevalier à Lamothe. Le président a suggéré de réaliser en même temps l'enfouissement du réseau électrique.

La dissimulation du réseau électrique allant de l'habitation de Lamothe-haute à Lamothe a été estimé par la FDEL à 84 000 euros HT, la participation communale à 12 600 euros (15%).

Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à ce projet.

9. Avis sur projet de schéma départemental de coopération intercommunale

La Loi du 7 août 2015 portant "nouvelle organisation territoriale de la République "NOTRe" fait obligation au Représentant de l'Etat de proposer, puis d'arrêter avant le 31 mars 2016, un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Ce schéma doit prévoir la constitution d'intercommunalités respectant les seuils légaux, présentant une cohérence spatiale, et permettant de réduire significativement le nombre des syndicats.

Monsieur le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dont chaque membre a été destinataire d'un exemplaire par voie électronique.

Madame Catherine FERRIER préfète du LOT a envisagé différents scénarios et privilégie le scénario de l'équilibre qui engloberait pour la partie NORD, nous concernant, les communautés de communes suivantes : CAUVALDOR, Cère et Dordogne et Pays de Sousceyrac, soit 83 communes pour une population de 48 824 habitants.

Ce projet de SDCI est adressé pour avis à formuler par délibération avant le 15 décembre, faute de quoi l'avis sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal considérant que la CC de Cère & Dordogne et la CC du pays de Sousceyrac n'ont pas le souhait d'intégrer la CC CAUVALDOR, qu'on ne peut imposer un choix qui ne serait pas voulu par les communes et communautés de communes, refuse de se prononcer et par conséquent décide de s'abstenir.

10. Commission culture patrimoine.

Gilles FAU fait un compte rendu des diverses manifestations.

- organisation d'une soirée repas Faune et Flore du 7 novembre chez Nadine.

- Visite de l'archéosite des Fieux en présence de Monsieur Serge Rigal Président du Conseil départemental et Monsieur Gilles Liebus Président de Cauvaldor.

- Hameau de Barrières : l'association DECLAM' souhaite s'investir davantage, organiser des animations estivales, sollicite une participation de 5000 euros.

- La grange de Monsieur Maisonhaute a été vendue à un sculpteur pour y créer un atelier et une partie en habitation.

11. Questions diverses.

- Monsieur le maire indique que Gilles Lavergne a proposé de donner un sapin pour les fêtes de fin d'année, les employés auront en charge de le couper.

- Monsieur Arfi demande l'autorisation d'installer une fenêtre à l'arrière des locaux de 1 m sur 1m25. Le conseil donne son accord.

- Agenda Ad'ap : incomplétude de la demande. Il convient d'adresser avant le 27 novembre les modalités de concertation avec les représentants des commerçants sur les questions de voirie et d'accès de leurs établissements recevant du public.
- Réunion le 10 novembre à 14 h 30 avec Monsieur Parmentier de la DDT de Cahors pour l'opération cœur de village.
- Cérémonie du 11 novembre à 11 h 45.
- Le conseil départemental dans sa séance du 30 octobre a attribué à la commune de MIERS la somme de 8516.25 euros au titre de la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.
- Marie-Pierre Cassabois indique qu'un groupe composé de personnes d'Alvignac et Miers ont souhaité faire des animations dans le cadre du téléthon qui se déroulera le 5 décembre prochain. Une réunion est organisée le 12 novembre à laquelle toutes les personnes qui le souhaitent sont conviées. Le contrat poste pour distribution du programme sera pris en charge par la commune de Miers.
- Le véhicule Renault express étant hors d'usage, il convient de prévoir son remplacement.

Fin de séance 23 h 30